

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 704

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 25

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« g) (*nouveau*) Au dernier alinéa, après le mot : « agrément », sont insérés les mots : « , de la suspension ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de renvoyer au décret en Conseil d'État prévu au dernier alinéa de l'article L. 121-4 du code du sport les conditions de la suspension de l'agrément, le régime de suspension n'étant pas actuellement envisagé dans le code du sport.